Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

La Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Parti socialiste Vallée de Joux
c/o Sébastien Cala
Route de France 23
1348 Le Brassus

Berne, le 9 novembre 2015

Pétition pour une liaison ferroviaire directe entre Le Brassus et Lausanne

Monsieur Cala,

Par votre courrier du 16 octobre 2015, vous m'avez fait parvenir une pétition d'avril 2015 adressée à la direction des CFF et au canton de Vaud. Cette pétition exige de permettre aux personnes à mobilité réduite d'emprunter les transports publics dans de bonnes conditions entre la Vallée de Joux et Lausanne. Par le dépôt de cette pétition, vous espérez que l'Office fédéral des transports (OFT) intégrera le projet de la nouvelle gare du Day dans la convention de prestation (CP) 2017-2020.

Nous prenons acte du souhait de la population de la Vallée de Joux d'établir une liaison directe entre la Vallée de Joux et Lausanne et nous comprenons leur inquiétude concernant l'accès ferroviaires par des personnes de mobilité réduite. De plus, nous apprécions le large soutien de la population de la Vallée de Joux lors de la votation FAIF du 9 février 2014.

Avec le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF, d'importants changements concernant le processus de planification et de financement de l'infrastructure ferroviaire entreront en vigueur le 1er janvier 2016. Dès lors, il existera une distinction entre le financement de l'aménagement de l'infrastructure et de sa maintenance. L'aménagement sera traité dans les étapes d'aménagement que le Parlement fédéral votera à intervalles réguliers (4 à 8 ans). La maintenance sera fixée quant à elle dans les conventions de prestations entre l'OFT et les entreprises ferroviaires. Les rôles entre Confédération, cantons et chemins de fer seront aussi précisés.

Dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030, le canton de Vaud a soumis à la Confédération en novembre 2014 l'objectif d'une offre améliorée entre Lausanne et la Vallée de Joux. La faisabilité de cette amélioration d'offre ainsi que les répercussions sur l'infrastructure sont en cours d'étude par l'OFT. Le résultat des études techniques ainsi que l'opportunité socio-économique d'une réalisation du projet seront consignés dans le message du Conseil fédéral sur l'étape d'aménagement 2030 d'ici 2018.

La mise en conformité de la gare du Day, qui relève de la maintenance de l'infrastructure, sera réglée quant à elle par une convention de prestation. De manière générale, les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire sont responsables de la planification et de l'allocation des moyens aux projets de maintenance. Ils présentent à l'OFT annuellement leurs plans d'investissement mais ce dernier n'intervient pas dans la définition desdits plans d'investissement. La question d'une mise en conformité d'ici 2020

Palais fédéral Nord, 3003 Berne
www.detec.admin.ch

ou dans le cadre d'une convention de prestation ultérieure est encore pendante. Elle sera clarifiée d'ici la fin de l'année 2016, date à laquelle les conventions 2017-2020 seront signées entre l'OFT et les différents chemins de fer.

Meilleures salutations

Doris Leuthard
Conseillère fédérale